



**EGLISE PROTESTANTE
UNIE DE FRANCE**
communions luthérienne et réformée

Église protestante unie de Vannes Morbihan-Est

Échos de Vannes

Bulletin de l'Église protestante unie de Vannes Morbihan-Est
28 rue du 8 Mai 1945, 56000 Vannes – Tél. 02 97 42 41 00
Site Internet paroissial : www.erfvannes.fr – Courriel : erfvannes56@orange.fr
Site Internet régional : www.erf-ouest.org

La parole humiliée !

La première parole que Dieu prononce sur la création est une parole de bénédiction : « et Dieu vit que c'était bon ! » (Ge 1, 4). La première parole que Jésus recommande aux disciples qu'il envoie en mission, c'est aussi une parole de bénédiction : « Dans toute maison où vous entrerez, dites d'abord : que la paix soit sur cette maison ! » (Luc 10, 5-6).

Notre monde en a tant besoin de bénédiction ; nous en avons tant besoin. Qui ne serait pas perdu au milieu de l'omniprésence de bruits, de mots, de vociférations, d'accusations, de rumeurs, d'informations, de désinformations, de promesses non tenues ou intenables, de sermons, d'invectives, de discours, d'avis... ? Et le tout relayé en continu par les médias ? Que de bruit !

La parole est humiliée, elle a perdu sa valeur, c'est-à-dire sa charge de confiance nécessaire afin que ce qu'elle dit, chacun puisse encore y croire, afin qu'elle porte encore espérance, afin que chacun puisse y trouver source de sens. La parole est humiliée de n'être plus un moyen d'entrer en relation par une parole originelle de bénédiction.

La parole est humiliée, agonie d'injure, rejetée aux marges de la ville, sur une colline clouée en croix. La parole faite chair est humiliée, elle crie sa soif, son désir profond de rencontre en vérité. La parole humiliée s'étonne du silence de Dieu et se tait. La parole humiliée trouve encore quelque souffle pour une dernière parole de bénédiction : « pardonne-leur, père, ils ne savent pas ce qu'il font ».

Et c'est le silence ! Silence de Dieu et silence des humains.

(timbre)

Silence de Dieu, mais est-ce absence ?
Silence des humains, de ceux qui savourent leur victoire de l'avoir fait taire, et silence des disciples sidérés. Il faut bien le temps du samedi saint pour faire silence.
Quand tout se tait en toi et autour de toi,
Quand le silence est plus fort que les mots sans sens,
Laisse germer en toi le désir d'un signe, d'une parole.
Fais silence pour entendre le doux murmure d'une nouvelle, LA
Bonne Nouvelle :

(adresse)

Jésus-Christ, la Parole faite chair qui au matin de Pâques te dit :

« Que la paix soit avec toi ! J'étais mort et je suis vivant » (Jn 20, 19 ; Apo 1, 18).

La première parole du ressuscité : une bénédiction ! La source de toutes bénédictions !

Christ est ressuscité ! Alléluia !

*Pierre-François Farigoule
pasteur*

Bonjour.

Nous nous adressons à vous en faisant appel à vos VOIX (et à vos instruments de musique, pourquoi pas) ; nous invitons celles et ceux qui le désirent à partager des rencontres au rythme des chants utilisés pendant le culte.

Animés par le plaisir d'être à l'unisson par les vibrations de nos voix, nous vous proposons de définir ensemble la fréquence de ces rencontres, conscients que chacun et chacune doit faire face au tempo qui cadence sa vie familiale et professionnelle.

Ouvert à tous et à toutes, (sans limite d'âge et sans complexe) ; Florence et Joël se proposent de recueillir vos intentions, afin de programmer une première rencontre ; en espérant que cette idée ira « crescendo » grâce à vous.



« À PROPOS DE LA FIN DE LA VIE HUMAINE »

Le Synode National (SN) de l'Église protestante unie de France (EPUdF) a produit en 2013 ce document pour étayer une réflexion autour de la fin de la vie humaine. Ce document est résolument ancré dans l'éthique protestante ¹⁾. En voici un résumé ²⁾.

La confrontation à la maladie, la souffrance et la mort, ne peut se concevoir dans un cadre rigide qui définirait ce qu'est la dignité, la liberté individuelle ou la responsabilité collective. Une conviction fonde la foi chrétienne : « *c'est le regard que Dieu pose sur chaque vie qui confère à celle-ci sa dignité, sa liberté et sa responsabilité* ».

Une telle réflexion doit articuler des questions contemporaines, avec les Écritures ³⁾ et avec les convictions théologiques luthéro-réformées ⁴⁾. En ce qui concerne le sens de la vie : « *pour nous, la vie est donnée par Dieu, mais elle n'est pas sacralisée et elle prend sa pleine signification selon le cadre relationnel dans lequel elle s'inscrit* ».

Dans une culture du débat, chacun est appelé à la responsabilité personnelle. Les repères suscités par la foi concernent tous les humains, mais ceux-ci sont libres de ne pas y adhérer.

Enfin, le débat ne doit jamais se réduire à l'échange d'arguments. Nous parlons « *d'êtres humains en fin de vie, de leur famille, de leur entourage, de personnes exerçant une responsabilité médicale et paramédicale, et de la possibilité pour chacun de rester vivant jusqu'à la mort* ».

Une dignité comprise de diverses manières :

Le terme *dignité*, central dans les débats, peut prendre des sens différents :

- * « *La dignité de l'homme peut être considérée subjectivement comme liée à la liberté de l'être humain devant Dieu et à son autonomie* ». L'insistance porte ici sur le respect des choix de vie du sujet, prioritaire sur le regard des autres sur lui.
- * « *La dignité de tout être humain demeure indépendamment de son regard et de celui que les autres portent sur lui* ». Il s'agit d'un regard croyant qui s'abandonne de manière consciente et voulue à l'amour de Dieu. Ici, « *l'humanité et la dignité d'une personne ne dépendent que de l'accueil divin, donc de la grâce de Dieu* ».
- * Sans référence à une transcendance, la dignité peut-être considérée comme inhérente à la personne qui seule peut lui donner sa définition.

Pour une médecine qui accompagne :

La proposition qu'une « *personne majeure en phase avancée ou terminale d'une maladie incurable* » puisse demander à « *bénéficier d'une assistance médicalisée pour terminer sa vie dans la dignité* », voudrait répondre à des situations exceptionnelles, ne relevant d'aucune législation, mais aboutissant à des pratiques clandestines. L'objectif est de donner un cadre législatif permettant d'envisager, dans ces cas particuliers, une aide active pour accélérer la fin de la vie. Trois possibilités concrètes apparaissent : le suicide assisté, l'euthanasie (injection par un tiers d'un produit létal), la sédation terminale (administration d'un médicament sédatif en assumant que ce traitement puisse avoir pour effet secondaire d'abrégé la vie).

Cela signifie parallèlement qu'on ne doit pas réduire la mission de la médecine à la guérison ou la performance, encore moins à l'économie. Il s'agit de promouvoir une médecine qui accompagne, qui écoute, qui prodigue des soins de confort pour privilégier avant tout la qualité de la vie particulièrement à la fin, quitte à en abrégé la durée.

Les options légales, leurs limites, leurs questions :

Que proposer ? Trois réponses semblent ouvertes :

- * Premièrement, on constate l'existence de lois insuffisamment appliquées (loi dite Léonetti). L'accès aux soins palliatifs reste à privilégier dès que possible, ainsi que développer la pratique de la sollicitude, de l'écoute, de l'accompagnement. Une interrogation : « *un texte légal a-t-il vocation à offrir les réponses suffisantes face aux situations singulières et particulières qui toujours demeureront ?* »
- * Deuxièmement, on pourrait considérer le geste d'accélérer la survenue de la mort comme transgression d'un interdit. La personne humaine ne vit que reliée à autrui et dépendante de lui. En considérant les situations de détresse, il est bon de se questionner : peut-on se limiter à des positions de principe ? « *En refusant toute disposition légale pour encadrer la demande d'assistance médicale pour terminer sa vie, ne serait-ce pas se détourner de notre prochain le plus démuné ?* »
- * Troisièmement, adhérer au principe d'une nouvelle loi « *qui autorise d'accélérer la survenue de la mort pour répondre à une situation exceptionnelle, concernant un adulte responsable, libre, conscient, atteint d'une maladie incurable en phase très évoluée voire terminale, qui en ferait la demande* ». Ce choix appellerait une réflexion approfondie sur ses conditions de réalisation et assumerait l'exigence de répondre à la demande d'assistance du « *plus petit de nos frères* » dont la souffrance ne peut être apaisée par les soins palliatifs.

Cependant deux interrogations demeurent : Une nouvelle loi sera-t-elle mieux appliquée que les précédentes ? Une loi qui dépénaliserait l'euthanasie ou le suicide assisté dans des situations précises ne serait-elle pas susceptible de provoquer de nouvelles demandes dépassant les situations initialement prévues ?

Le risque de la liberté :

La loi est faite pour protéger les plus faibles. Elle doit offrir un espace pour que s'exprime la liberté de conscience, en lien avec ses proches et la société où tous ne partagent pas un même point de vue en ce qui concerne une fin de vie « digne ».

L'enjeu est donc une législation qui ne devrait pas être trop précise, mais suffisamment contraignante pour éviter les dérives. « *Nous ne pouvons agir de manière responsable et historique que dans l'ignorance dernière de notre bien et de notre mal, à savoir dans la dépendance de la grâce* »⁵). En effet, abrégier son existence relève de la grâce et non de la loi. L'action responsable constitue un risque libre, n'est justifiée par aucune loi, renonce à toute auto-justification valable et à une connaissance ultime du bien et du mal. La représentation que l'on a de la dignité humaine a des conséquences sur les choix de chacun. Mais en aucun cas ce choix n'altère la dignité inaliénable de cette personne.

La responsabilité des Églises :

« Quels que soient son choix et sa décision, chaque être humain devrait pouvoir bénéficier d'un accompagnement, notamment de la part des Églises. Le rôle de celles-ci sera de contribuer au développement de la solidarité et de l'accompagnement des personnes en fin de vie et de leur entourage. En effet, dans la vieillesse ou en fin de vie, la présence des plus proches et notamment de la famille est fondamentale et devrait être soutenue. Les Églises pourraient également promouvoir un environnement de confiance entre soigné et soignants, sans se limiter à une déclaration d'intention mais par un engagement pratique d'une part des institutions, en particulier dans la formation, et d'autre part des communautés locales directement concernées par ces situations de détresse humaine qui concernent la personne et ses proches ».

oOo

Un débat autour de ce document sera proposé prochainement dans notre Église.

-
- 1) Il n'y a pas 1 éthique protestante, mais des éthiques protestantes qui n'ambitionnent pas de prescrire des consignes définitives.
 - 2) Les têtes de chapitres sont celles du document. L'intégralité du document est disponible sur le site de l'EPU de Vannes Morbihan-Est.
 - 3) En particulier nous interroger sur la place que nous accordons à l'interprétation de la mort de Jésus-Christ qui assume une mort considérée comme indigne et qui vit l'expérience du sentiment d'abandon.
 - 4) L'amour inconditionnel de Dieu pour chaque homme ; la justification par la foi seule et non par nos mérites ; la distinction entre l'homme et Dieu, sans déni de la finitude.
 - 5) Dietrich Bonhoeffer, *Éthique*, Genève, Labor et Fides, « Le champ éthique », 1997, p. 191.

Un silence, une respiration... tout mon être se recueille vers toi,
Merci...

Pour ce plaisir immense de ressentir avec tous mes sens les couleurs, les senteurs, la musique de cette nature merveilleuse, réceptacle de ma vie.

Pour ces richesses, cette chaleur, ce réconfort des êtres qui me sont chers grâce à l'amour partagé, dans la joie comme dans la tristesse.

Pour ce pain quotidien qui me permet de vivre sans l'angoisse du lendemain.

Un silence, une respiration... tout mon être s'ouvre à toi,

Guide-moi... afin de te servir de tout mon cœur, de toutes mes forces, et aussi de toute ma pensée.

Un silence, mille respirations... tous les êtres humains entendent ta parole,

Guide-nous... ouvrons-nous au dialogue avec ceux qui appartiennent à d'autres cultures et à d'autres religions, car ces autres, comme nous, sont aimés de toi.

Un silence... l'Esprit respire dans nos cœurs, merci Seigneur.

Joël

Dans nos familles

Baptême :

Victor Lemaistre, fils de Pierre-Antoine et Valence Lemaistre, le 12 janvier.

Inhumations :

M. Claude Rémy, âgé de 58 ans, le 4 février, à Vannes ;

Elizabeth Letournel, âgée de 66 ans, le 1^{er} avril, à Vannes.

Agenda

Toutes les activités ont lieu au temple de Vannes, 28 rue du 8 Mai 1945, sauf mention particulière.

Halte de prière : tous les vendredis à 12h15.

Café théo : mardis 8 avril et 27 mai à 18h.

Prédicateurs laïcs : vendredis 11 avril et 6 mai à 15h15.

Petit Déjeuner Théologique : samedi 12 avril à 9h30. Sujet : La Trinité.

Atelier biblique, APCB : 23 avril et 21 mai à 17h au Palais des Arts.

Le Consistoire de Bretagne organise une retraite spirituelle à l'abbaye de Timadeuc du 9 au 11 mai, intitulée « Pour commencer... », Genèse 1, 2, 3 » ; avec le pasteur Michel Bloch.

École biblique : 18 mai et 15 juin (journée consistoriale à Crampoisic).

W.-E. catéchumènes : 17-18 mai.

Semaine Sainte :

dimanche 13 avril : culte des Rameaux.

jeudi 17 à 19h : repas du jeudi saint.

vendredi 18 à 17h : célébration œcuménique à la chapelle de l'hôpital.

samedi 19 : pas de culte à Pontivy (château fermé au public).

dimanche 20 : culte à Vannes.

Ciné-théo

Le vendredi 28 février, dans une ambiance conviviale, a eu lieu la séance Ciné-théo avec la projection du film *Le festin de Babette*.

Nous avons revu ce film avec un nouveau regard. Le débat qui a suivi nous a donné une vision plus spirituelle sur la nécessité de nous ouvrir au partage et au dialogue, quelles que soient les situations.

Nous avons à cœur de retrouver cette convivialité lors d'une nouvelle projection !

Avis aux amatrices et amateurs : donnez vos titres !

Point sur le projet de construction du temple

Ces derniers mois, le Conseil presbytéral a avancé dans l'examen des études de faisabilité demandées à trois constructeurs et leurs architectes. Un projet tient la corde, pour ses qualités architecturales et son coût. En même temps, les discussions avec la Mairie de Vannes et les propriétaires voisins, pour faire accepter notre projet et permettre la mise en commun des terrains de tout le secteur, ont bien avancé, même s'il y a encore des réticences liées à l'estimation des terrains. Prochainement, une réunion avec l'architecte et le constructeur permettra de préciser la qualité des prestations que nous demandons et d'affiner le devis ; nous serons accompagnés par le responsable de l'équipe régionale immobilière et un architecte, membre de notre Église.

Nous pourrions alors partager les esquisses de ce projet avec les membres de la communauté qui le souhaitent.

Se posera ensuite la question du devenir de notre "barraque" ; c'est un "monument historique" : à qui allons-nous le confier ?

Animation financière

L'année 2013 s'est terminée avec un excédent entre les offrandes et les dépenses courantes. Cela nous a permis d'abonder les comptes de réserves voiture et générale.

Nous remercions profondément celles et ceux qui nous ont permis d'atteindre les objectifs votés par l'Assemblée Générale de notre association culturelle et d'assurer ainsi l'équilibre des finances de notre Église locale et en même temps de manifester la solidarité régionale nécessaire au maintien des postes pastoraux.

À la fin du premier trimestre 2014, les offrandes n'ont atteint que 74% du budget prévu. Cette situation, classique en début d'année, ne nous permettrait pas, si elle perdurait, de faire face aux engagements que nous avons pris.

Tout don, quel que soit son montant, est le témoignage de notre reconnaissance envers Celui qui est allé jusqu'au don ultime pour nous.

C'est la multitude de ces dons qui nous permettra de porter ce témoignage dans le monde qui nous entoure.

Le Trésorier : 28 rue du 8 Mai 1945 56000 VANNES
Nouveau compte :

Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire
Cpte N° 08001505950